supposer que toutes les sections d'un aussi vaste territoire vont former une union sans que chacune d'elles fasse au moins un petit sacrifice De quel droit prétendrions-nous que toutes les colonies doivent s'accorder unanimement avec le Haut-Canada ou avec le Canada tout entier? De quel droit prétendrions-nous, par exemple, que la Nouvelle-Ecosse doit être d'accord avec nous sur tous les détails? De quel droit prétendrions-nous, dans le Haut-Canada, faire biffer les clauses relatives aux écoles séparées dans l'acte des Gooles? Si cela pouvait se faire, les populations du Haut-Canada en seraient certainement satisfaites parce que nous croyons que de notre système d'enscignement on devrait bannir tout esprit de secte. Nous désirons, en masse, n'avoir aucune clause relative aux écoles séparées. Il est peut être un peu hardi de l'affirmer, mais je orois que les populations du Haut-Canada, protestants comme catholiques romains, seraient satisfaites de voir ainsi bannir tout esprit de secte de notre système scolaire. Mais, même dans la confédération, nous ne pouvons espérer ce résultat si les catholiques romains du Bas-Canada, d'accord avec ceux du Haut-Canada, demandent comme condition sine qua non le Système séparé. Mais bien que les populations du Haut-Canada, et celles de mon comté Particulier, soient très susceptibles sur ce Point, je crois qu'elles sont prêtes à entendre raison et à accepter le projet dans son ensemble. (Ecoutez!) J'espère qu'on ne cherchera pas à augmenter les priviléges des partisans des écoles séparées, et que la question en restera où elle en est. (Ecoutez!) Il n'est peut-être pas hors de propos de citer l'opinion d'un homme én inent sur ce système de concessions. J'ai déjà parlé des vues des auteurs de la constitution américaine lorsqu'ils se mirent à l'œuvre pour opérer un change-Tandis qu'ils élaboraient la constitution, WASHINGTON écrivit une lettre où je lis le passage suivant:

Il est évidemment impraticable dans le gouvernement fodéral de ces états d'assurer à chacun que la sureté générale. Les individus qui entrent en société doivent sacrifier une part de leur liberté individus. individuelle à la liberté générale. La grandeur des sacrifices dépendent de la situation, des circonstances et de l'objet qu'en a en vue. Il est toujours difficile d'établir une ligne de démarcation entre les droits qu'on doit garder et ceux dont on doit faire le sacrifice."

Nul doute, M. l'ORATEUR, que les délé-

les mêmes difficultés que les auteurs de la constitution américaine. Ils ont éprouvé les mêmes difficultés à tracer cette ligne de démarcation. C'était impossible à mon avis. et ils ont dû reconnaître qu'ils avaient certaines concessions à faire, dans l'espoir qu'on leur laisscrait une marge, un terrain neutre pour concilier les intérêts de section avec ceux de notre avenir comme nationalité. (Ecoutez!) Mais je ne veux pas abuser du temps de la chambre, et j'aurais plus détaillé certains points si le gouvernement tenait à prolonger la discussion. J'en arrive donc rapidement à ma conclusion. (Cris de : continuez!) Je pense que l'union est désirable, non seulement pour nous mais pour le maintien de la domination anglaise sur ce continent, et pour prévenir notre absorption dans la république américaine, d'autant plus que nous avons en nous les éléments de l'indépendance. Examinez la carte du pays, Voyez le magnifique St. Laurent et les fertiles plaines qui le bordent. Ne pouvonsnous pas diriger le trafic de l'ouest par son débouché naturel jusqu'à l'océan! N'est-il pas possible d'améliorer cette voie de communication de manière à y attirer le trafic des Etres de l'ouest? N'est-il pas possible, en faisant cortaines dépenses judicieuses, de mettre les Etats-Unis dans notre dépendance sous ce rapport, au lieu de rester à leur merci? (Ecoutez!) On aurait beaucoup à dire sur les avantages commerciaux que nous pouvous nous assurer. Selon moi, c'est plutôt l'ouverture d'un canal navigable traversant l'Outaouais jusqu'au lac Huron que l'agrandissement du canal Welland et de ceux du St. Laurent, qui nous fournira la voie de communication la plus courte pour transporter à l'étranger les produits agricoles des vastes régions de l'ouest. Le canal d'Outaouais projeté pourra ne pas traverser une région aussi fertile que la vallée du St. Laurent : la première diffère de celle-ci par sa formation géologique; néanmoins, je crois que ce pays contient des sources de richesses qui ne sont point encore développées. crois qu'un canal à navires de la Baie Georgienne dans cette direction ouvrirait non sculement un débouché aux productions de l'ouest, mais encore un marché abondant au commerce des bois et donnerait du fret à une classe de vaisseaux qui n'en peuvent trouver de profitable aujourd'hui, sans compter qu'il serait le chemin des navires et du matériel de guerre nécossaire pour gués à la conférence de Québec out rencontré les fortifications et la défense du pays.